



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Cet appel à projets est destiné aux associations agréées JEP et aux collectivités organisatrices d'accueils collectifs-de mineurs et d'accueils de jeunes sans hébergement sur la tranche d'âge 14-17 ans.

## CAHIER DES CHARGES

Le principe est d'inviter les jeunes à initier, dans le cadre des ACM, un projet autour de la transition écologique et du développement durable. Les thématiques sont très larges.

A titre d'exemple les projets pourront porter sur :

- **L'alimentation** : promouvoir une alimentation saine en réduisant le bilan carbone des repas et en faire un levier de régénération (travailler l'approvisionnement de la structure d'accueil, créer et entretenir un potager pour alimenter la cantine), promouvoir une autre manière de cuisiner en diversifiant les sources de protéines végétales et en réduisant le gaspillage alimentaire.
- **La consommation responsable** : informer et vulgariser, décrypter les labels ou allégations « responsable ».
- **L'impact du numérique** dans les pratiques d'aujourd'hui et de demain.
- **Les mobilités douces (ex. mise en place de pédibus, formation des animateurs au SRAV pour l'organisation des déplacements à vélo, aide aux personnes âgées ou à mobilité réduite par l'organisation d'une chaîne solidaire).**
- **La gestion des déchets, le parcours des déchets alimentaires et non alimentaires, création d'un compost.**
- **La gestion de l'eau** appliquée au fonctionnement du centre de loisirs ou au niveau de la commune.
- **La biodiversité, favoriser la biodiversité à l'échelle de la structure d'accueil ou prendre part aux atlas de la biodiversité communale.**
- **L'accès aux espaces extérieurs et aménagements d'espaces arborés (jardin).**

Les réalisations peuvent être, par exemple, des créations artistiques, l'organisation d'escapes games ou de festivals, la participation à tout projet de sciences participatives, la plantation de haies, l'organisation de journées de sensibilisation sur une cause, des valeurs ou un site ... valorisant ainsi l'engagement écologique des jeunes dans toutes ses dimensions.

Les structures éligibles auront pour mission d'encadrer ces groupes de jeunes dans la conception de leur(s) projet(s), les aidant ainsi à se structurer, collaborer et étudier toutes les dimensions des actions.

Dans le cas où la structure est déjà engagée ou souhaite s'engager (inscription dans le projet éducatif ou pédagogique) dans une transformation de ses pratiques vers une démarche écoresponsable, elle pourra, si elle le souhaite, proposer aux jeunes de prendre part à ce projet.

Les jeunes devront être partie prenante et être pleinement impliqués dans la démarche. Dans le cas où la structure ne dispose pas en interne de compétences, un partenariat avec des associations environnementales (LPO, Graine, CPIE, le Frêne ou toute association qui dispose de compétences sur le sujet) doit être conduit, notamment celles qui proposent des missions de service civique écologique.

## BUDGET ET CALENDRIER

Le montant de dotation sera **au minimum de 1 500 €**.

Les demandes de financement devront être déposées sur **le compte asso** dont le numéro de subvention est le **3872**.

**La date limite de dépôt est fixée au 07 juillet inclus.**

« Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

**Tout dossier hors délai, incomplet ou non conforme ne sera pas examiné**

La subvention doit permettre aux structures de proposer des projets et ainsi d'accompagner les jeunes dans leurs actions en faveur de la transition. Ces projets environnementaux valoriseront l'engagement écologique dans toutes ses dimensions : soutien éducatif, encadrement, achat d'équipements nécessaires à la mission, déplacements, interventions de professionnels, location de salle.

Les dépenses financées par le projet doivent être en cohérence avec les besoins des jeunes pour leur permettre de réaliser les actions.

Cette action doit être gratuite pour les jeunes qui s'investissent.

Les structures recevront une notification concernant leur demande de subvention à partir du 29 juillet.

## MODALITE DE DEPOT

**Les demandes s'effectuent par l'intermédiaire du téléservice « Le Compte Asso ».** Elles seront étudiées par une commission régionale des référents « qualité éducative » du Grand Est. le numéro de la fiche de subvention du présent appel à projet est 3872.

## **Création d'un compte ou demande de subvention sur « le compte asso »**

Toutes les informations concernant ce télé-service, sont consultables sur le site « [association.gouv.fr](https://associations.gouv.fr) » sur le lien suivant : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Important : Il est nécessaire d'utiliser la dernière version des navigateurs Firefox, Google Chrome ou Opera. Il est particulièrement conseillé de visionner les tutoriels avant d'utiliser le service.

Ce service est ouvert aux collectivités et aux associations.

### **PROCEDURE D'INSTRUCTION**

L'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit. Il appartient à l'Administration d'apprécier la recevabilité et la pertinence des justifications apportées et celle-ci peut ne retenir qu'une partie des demandes. Les dossiers de subvention feront l'objet d'une part, d'une instruction technique (détermination de la recevabilité) et, d'autre part, d'une expertise des demandes par les services de l'Etat. Les notifications d'attribution de subventions seront adressées aux associations bénéficiaires par la DRAJES.